

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE DEMARRAGE AU TITRE DE
L'EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Résumé : Afin de pouvoir préserver la capacité d'action de deux associations particulièrement essentielles à la politique départementale d'insertion, il est proposé de leur attribuer des subventions de fonctionnement de démarrage à hauteur de 30 % des aides accordées en 2016, par exécution anticipée du Budget Primitif 2017. Cette dépense a été prévue et votée lors de la Décision Modificative n° 2 de 2016. Sont concernés : Contact Plus pour un montant de 97 950 €, et Ciarem pour un montant de 248 887 €, soit un total de 346 837 €. Ce soutien est en faveur de 1 785 bénéficiaires du rSa et concerne cinq actions.

Courant 2016, deux structures financées au titre des crédits d'insertion depuis plusieurs années, pour leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), ont formulé au Département(élus et techniciens), des demandes de paiement anticipé de leur subvention de fonctionnement afin de faire face à leurs difficultés de trésorerie sur le premier semestre 2017.

Ainsi, en référence à la décision de l'Assemblée Plénière du 2 décembre 2016 concernant l'exécution anticipée du Budget 2017, il s'agirait de subventionner ces structures entrant dans le cadre de l'appel à projets 2017 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, à hauteur de 30 % des subventions 2016 (hors Fonds Social Européen –FSE-), payables dès l'ouverture du budget 2017.

Une subvention complémentaire pourra être accordée à l'issue de l'adoption du Budget Primitif et donnera lieu, le cas échéant, à la signature d'un avenant à la convention initiale.

Cette pratique reste exceptionnelle : les modalités de financement des autres structures subventionnées pour des actions d'insertion, resteront inchangées par rapport à 2016, en ce qui concerne les crédits d'insertion du Conseil départemental.

La sélection des structures à soutenir, a été établie sur la base des critères suivants :

- la sollicitation de la structure,

- la santé financière (difficultés de trésorerie immédiate ou à court terme) estimée à partir des analyses conduites par le Service Insertion et Développement local (SID) et la Direction Etudes Finances et Appuis de la Solidarité (DFAS),
- la part des subventions du Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-), dans leur budget global,
- l'importance des subventions accordées par le Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-),
- l'absence du soutien d'une association « mère », et d'activités relevant d'autres politiques et financements,
- la prise en compte du contexte de la programmation FSE 2014-2020 et de son impact évident et prévisible en 2017 sur leurs moyens financiers.

Deux associations ayant sollicité le Département, cumulant les six critères de sélection, ont été retenues : Contact Plus et Ciarem.

La mise en place de cette mesure permettrait de maintenir leur capacité d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active dès le 1^{er} janvier 2017 et d'éviter ainsi une possible interruption de leurs missions, qui pourrait conduire à des licenciements. 1785 bénéficiaires du rSa sont ainsi concernés suivis sur cinq actions distinctes, telles que détaillées dans l'annexe.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité le 13 janvier 2017.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2017 par exécution anticipée du budget 2017, des subventions représentant 30 % des aides allouées au titre de 2016, telles que définies dans l'annexe (tableau), pour un montant total de 346 837 €.
- d'approuver les conventions afférentes, ci-jointes, et de m'autoriser à les signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le budget primitif 2017 programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN